LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

MERCREDI 6 NOVEM. 1912

PARIS, VIII
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,38 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

Le ministère des Affaires étrangères a reçu l'avis que le contre-amiral Caillard a occupé l'île de Mytilène.

Un conflit, suivi d'une bagarre, a éclaté, à Jérusalem, entre Grecs et Latins. Plusieurs Latins, dont le gardien du Saint-Sépulcre, ont été blessés.

L'interpellation sur le conflit franco-turc s'est terminée par l'adoption d'un ordre du jour par lequel la Chambre s'est abstenu, fait inouï en ces questions de politique extérieure. C'est une victoire qui ne consolidera pas le ministère.

Aujourd'hui, suite du débat sur la marine marchande.

Au Sénat, on discute une proposition de loi [illegible] la police sanitaire des [illegible].

Pendant qu'elle a l'air de vouloir continuer les négociations avec la France, la Turquie intrigue de toute sa puissance auprès de l'Angleterre pour obtenir de elle l'envoi d'une escadre dans le Levant afin de protéger les possessions asiatiques turques, suivant les conventions de 1877, en faisant de la question de Mytilène une affaire britannique.

On trouvera, au corps du journal, un résumé complet et exact des différents points qui, depuis près de trois mois, sont en discussion entre la France et la Turquie et ont amené le conflit actuel.

Dans un discours qu'il a prononcé hier soir à Bristol, devant ses électeurs, le chancelier de l'Échiquier a exprimé le regret de ne pouvoir dire quand la terrible guerre anglo-boer sera terminée, et indiqué comme probable une nouvelle augmentation d'impôts.

En même temps, M. John Morley, le leader libéral, s'adressait à Forfar, aussi à ses électeurs. Il leur a dit que l'Angleterre, en s'abandonnant à l'expansion territoriale, s'affaiblissait au lieu de grandir, que la guerre contre les Boers devrait des sommes énormes et que ces dépenses étaient un danger national.

L'Agence « Paris-Nouvelles » communique le texte d'une proclamation du généralissime boer Louis Botha en réponse à celle de Kitchener. — Dans un langage très énergique et très fier, Botha dénonce la « mauvaise foi habituelle des Anglais » et avertit le général Kitchener que les troupes des deux République sous son commandement ont reçu l'autorisation et l'ordre de fusiller tout Anglais armé qu'elles rencontreront.

COMBIEN DE BŒUFS ?

Dans certaines régions de la France, on voit circuler des individus qui, l'air très sérieux, carnet et crayon au poing, demandent aux paysans : « Combien de bœufs chez vous ? combien de moutons ? combien de barriques de vin ou de cidre ? à combien s'est montée la dernière récolte de blé, d'avoine ? avez-vous des poules ? font-elles des œufs ? »

Si le paysan, méfiant de sa nature (parfois avec raison), répond au quidam : « Mais pourquoi demandez-vous tout cela ? » le quidam prend un air de plus en plus grave, et déclare confidentiellement : « Vous savez c'est pour vous taxer... quand on aura rétabli la dîme. »

Les personnages en question sont des agents électoraux à la solde du ministère ou de ses amis. Leur consigne est de tuer à l'avance les candidatures catholiques. Alors, comme le vieux cliché de la dîme paraît toujours bon, l'on s'en sert.

Nous avons montré, il y a quelques semaines, que le cliché n'est pas si fameux que cela. Le peuple payait, quand la dîme existait, beaucoup moins d'impôts qu'aujourd'hui. Mais que deviendraient nos politiciens si on leur défendait de nous menacer de Crequemitaine ? On nous en menace donc, et il se trouve des gens pour dîner dans le panneau. Ils oublient les formidables impôts trop *réels* dont ils sont chargés pour redouter un impôt imaginaire qui, dans l'état de nos mœurs, ne peut plus être établi. Vous voyez d'ici la tête que ferait le percepteur si, au lieu de bon argent bien sonnant, les contribuables se présentaient avec une botte de paille sur le dos ou s'efforçait de faire passer par le guichet un gros sac d'avoine. Le fonctionnaire du fisc aurait le droit d'y voir, sinon à son adresse, du moins à celle des ministres, un symbolisme de fort mauvais goût.

Si nous voulions faire comme les agents républicains, la chose nous serait facile. Nous pourrions envoyer dans les campagnes d'autres agents qui, un mètre-ruban à la main, diraient aux gens : « Laissez-moi prendre votre tour de cou. » Si l'on nous demandait : « Mais pourquoi donc ? » nos agents répondraient confidentiellement : « Vous savez ? c'est pour mieux vous guillotiner, dans le cas où l'on rétablirait le tribunal révolutionnaire. » Ex certo, les exécutions de la Terreur ont beaucoup plus de chances de revenir que celle de la pauvre dîme, bel et bien morte et enterrée. La preuve, c'est que la Commune, il y a seulement trente ans, fusillait férocement d'inoffensifs otages, et que, l'autre jour encore, les fusils Gras ont bien manqué partir tout seuls.

Mais les braves gens n'ont que l'arsenal de la bonne foi, arsenal très pauvre de sa nature. Nos adversaires, eux, ont l'arsenal de la mauvaise foi, incomparablement plus riche en armes de tous calibres. Ces hommes qui traitent les catholiques d'« ignorantins », et font de ce mot une injure, en nous accusant de tenir le peuple dans l'ignorance, n'ont pas leurs pareils pour répandre les plus naïves erreurs dans les intelligences populaires, et hercer les masses électorales de contes à dormir debout.

On ferait des *bouquins* avec les histoires fantaisistes qu'ils ont imaginées depuis un siècle : Charles X disant la messe dans sa chambre, les souterrains ténébreux remplis de Jésuites armés, toutes les fantasmagories du *Juif Errant*, les abominables accusations lancées contre des prêtres ou des religieux reconnus ensuite innocents, le fameux milliard des Congrégations, et toutes sortes d'inventions particulières adaptées à telle ville ou à telle circonscription. L'ignorance du peuple ! mais elle fait la joie des radicaux et des socialistes ! Ce sont eux qui l'entretiennent, qui la renforcent, qui travaillent à submerger le bon sens populaire sous la multitude de bourdes formidables dont ils étourdissent les cerveaux.

Faut-il rappeler l'illustre Tourgnol, promettant à ses électeurs la suppression de la lune rousse ? Travaillait-il, celui-là, à éclairer l'intelligence de ses électeurs ? D'autres mensonges non moins énormes ont décidé, en certains endroits, du succès des candidats gouvernementaux. M. Delafosse, député catholique à la dernière Chambre, avait déposé un projet de loi tendant à la réduction du service militaire, grâce à des *volontaires* qui s'engageraient pour sept ans et formeraient une petite armée de métier. Les autres n'auraient fait qu'un an de service. Que fit l'adversaire de M. Delafosse ? Le matin même du jour de l'élection, il fit placarder des affiches annonçant aux électeurs effrayés que M. Delafosse voulait imposer *sept ans de service à chaque Français* ! Le tour était joué, et le ministériel fut élu.

Le meilleur moyen de déjouer toutes ces grossières manœuvres, c'est de les prévoir, et d'en avertir à l'avance ceux qui ne sont pas prévenus. Par exemple, il est bien certain que les valets de MM. Waldeck-Rousseau et Millerand vont copieusement jouer, aux prochaines élections, du « parti de la guerre ». Tous les candidats patriotes, ennemis des traîtres, et hostiles à la désorganisation de l'armée, seront infailliblement représentés comme des maniaques belliqueux, prêts à déclarer la guerre à toute l'Europe. C'est absurde, c'est idiot ; mais c'est une chance de plus pour qu'on pince énormément de cette guitare.

A nos amis d'en avertir tout le monde autour d'eux, fermiers, métayers, etc., dans le rayon où peut s'exercer leur influence. Que le contre-poison précède le poison ; que le mensonge trouve la place prise par la vérité. Il ne faut pas se lasser de ridiculiser, aux yeux de l'électeur qu'on abuse, les sornettes qui servent à le tromper, et à lui enseigner au besoin les premiers éléments d'une « défensive offensive ». Il faut que les courtiers du ministère de trahison, au moment où ils procèdent à leur interrogatoire de comédie, « Combien de bœufs ?... » s'entendent répondre tout net : « Demi-tour, l'homme aux bœufs ! on n'est pas des ânes... »

DIDÉO.

A JÉRUSALEM

Jérusalem, 5 novembre. — Il s'est produit aujourd'hui, dans l'église du Saint-Sépulcre, entre Grecs et Latins, une bagarre [illegible] tous deux victimes des deux côtés. [illegible] prises de balayer une partie de l'église où les Grecs prétendaient se réserver des droits exclusifs. Depuis plusieurs jours, des soldats étaient chargés d'empêcher un conflit, mais aujourd'hui le nombre l'a emporté.

Cinq Franciscains ont été grièvement blessés et, parmi eux, le vicaire de la Custodie, qui est Français. (*Havas.*)

GAZETTE DU JOUR

ÉPHÉMÉRIDES

Il y a aujourd'hui quarante-sept ans, le 5 novembre 1854, que fut livrée la terrible bataille d'Inkermann où les Anglais, menacés d'être accablés par l'attaque soudaine et imprévue des Russes, furent secourus par les troupes du général (depuis maréchal) Bosquet. La mêlée fut terrible et sanglante. Les Anglais, qui aujourd'hui paraissent suspecter notre intervention en Orient, se souviennent-ils de cette journée ?

— C'est également aujourd'hui dans l'Angleterre protestante l'anniversaire de la *célèbre conspiration des poudres* (1605), qui naguère encore était l'occasion de violentes démonstrations antipapistes. Ces passions, vieilles de trois siècles, tendent, il est vrai, à disparaître, et les Anglais, mieux instruits et plus calmes, font bon accueil à nos religieux proscrits.

LA RÉPUBLIQUE DE L'« OFFICIEL »

Le *Journal officiel* ne craint pas de déverser sans souvent la réprimandeuse injures et aux diffamations de la presse ministérielle contre les religieux et les membres du clergé.

Il est vrai que c'est moins sa faute que celle de toutes ces pauvres Sœurs, de ces braves curés qui, hommis, vilipendés, écrasés par les sectaires, n'en persistent pas moins à fortifier l'admiration de leurs adversaires par leurs actes d'héroïsme et de perpétuel dévouement. C'est ainsi que nous lisons aujourd'hui dans l'*Officiel* qu'une médaille a été décernée à :

Mme Nicolas (en religion Sœur Théodule), de l'hôpital de Tours : elle a fait preuve d'un louable dévouement en donnant ses soins, dans un isolement absolu, du 9 janvier au 12 août 1901, aux varioleux réunis à l'hôpital spécial de Beaumont.

Même récompense à :

M. Le Gall, vicaire à Maël-Carhaix : a secondé les médecins avec un zèle et un dévouement absolus lors de l'épidémie de dysenterie qui a sévi en 1901 dans cette commune.

ENTHOUSIASME PRÉMATURÉ

Un journal ultra-ministériel du soir, rendant compte d'un Congrès de gymnastique dont le programme comportait la présence du ministre de la Guerre, écrivait :

Lorsque le ministre a fait son entrée, aux accents de la *Marseillaise*, dans le grand hall décoré de trophées de drapeaux, *des vivats chaleureux ont été poussés en son honneur* : « Vive le ministre de la Guerre ; Vive l'armée ! Vive la France ! »

Le général André, *profondément touché de cette marque de sympathie*, a pris place à la table d'honneur.

C'était vraiment bien, et le petit courtisan avait [illegible] comme il convenait.

Malheureusement il avait écrit avant la cérémonie ou après sans y avoir assisté, car le général André (si profondément touché) avait dû se faire excuser et se faire remplacer par le général Percin.

L'enthousiasme prématuré a parfois des inconvénients.

EXISTENT-ILS ?

M. de Candau, maire de Mont-de-Marsan, avait, dans un testament, établi un legs en faveur de la Loge maçonnique de cette ville.

Cette Loge a fait présenter requête à M. le président du tribunal à l'effet d'être mise en possession dudit legs.

La requête a été rejetée parce que « pour recueillir une succession *il faut exister* au moment de l'ouverture de cette succession ». La Franc-Maçonnerie n'existe pas puisqu'elle n'est ni reconnue ni approuvée.

Voilà une Société qui tient notre pays sous son joug tyrannique, dont les membres occupent les plus hautes fonctions, même les fonctions ministérielles. Ils discutent dans leurs Convents les lois de proscription et de persécution contre les meilleurs des citoyens, et un tribunal déclare que cette Société n'est ni reconnue ni approuvée !

Il faudra bien cependant finir un jour ou l'autre par établir la situation de cette secte en révolte contre les lois.

FAUSSAIRES

Nous avons eu déjà à constater ce fait : lorsqu'un escroc, pour tromper plus sûrement la confiance publique, veut éloigner tout soupçon sur son honorabilité, il se déguise en moine.

On nous signale aujourd'hui des prospectus où des chevaliers d'industrie usurpent la qualité de moines pour écouler des produits divers.

Ils s'affublent d'un nom d'Ordre qui n'existe pas et se qualifient de Pères, alors que le plus souvent ils n'appartiennent même pas au culte catholique.

Il y a là une supercherie contre laquelle nous tenons d'autant plus à mettre nos lecteurs en garde que ces faussaires n'hésitent pas à se réclamer de la *Croix* ou des *Croix* locales.

Ces gens-là, qui se réclament de l'Evangile et qui ne relèvent que du Code pénal, opèrent sous des noms d'emprunts et il est difficile de les atteindre ; mais nous prions nos amis de ne pas laisser échapper l'occasion de les démasquer.

La mévente des vins est un grand mal, mais l'escroquerie n'est pas un remède.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le Conseil a arrêté le texte définitif du projet de loi relatif aux retraites des ouvriers mineurs qui sera déposé cet après-midi sur le bureau de la Chambre.

Sur la proposition du ministre de l'Instruction publique, le gouvernement a décidé de célébrer officiellement le centenaire de Victor Hugo.

Nous croyons savoir que dans le Conseil de ce matin on s'est occupé du départ de la marine de notre escadre.

La flotte française doit arriver demain à destination dans les eaux turques. Et le gouvernement est convaincu d'une prompte solution.

D'autre part, nous croyons savoir que l'emprunt sera voté ces jours-ci et réalisé avant la fin du mois.

LES ÉCHELLES DU LEVANT

Si les Echelles du Levant ont valu hier au ministère une leçon, elles l'ont préservé d'une chute.

Il était impossible de ne pas dire au gouvernement ce qu'on pensait de sa politique générale : aussi a-t-on voté à une grosse majorité la priorité de l'ordre du jour Sembat.

Il n'était pas plus possible de laisser cingler notre flotte vers une expédition, sans l'assurer de la sympathie et du concours des Chambres : aussi a-t-on voté à une énorme majorité contre l'ordre du jour Sembat.

Si notre marine a triomphé à la Chambre, le gouvernement ne peut pas s'approprier les bénéfices du triomphe.

Sûr que les cœurs de tous battront à l'unisson pour le succès de notre flotte, le gouvernement tablait sur cette unanimité pour obtenir un vote de confiance dont il eût fait état au profit de sa politique.

Le scrutin lui a appris qu'il avait, sur 581 députés la confiance de 289, parmi lesquels les signataires de l'ordre du jour qu'il venait de combattre. Tous les autres la lui refusaient nettement, ou faisaient, par leur abstention, l'oreille sourde à son appel.

Généralement, quand l'honneur du drapeau est en cause, la Chambre des députés clôt les interpellations par des votes unanimes.

Il en eût été certainement ainsi hier si le ministère n'avait pas voulu consolider son ministère sur les suffrages donnés au drapeau.

M. Ribot a fort bien déjoué la manœuvre.

« Nous restons ce que nous étions hier, a-t-il dit, opposés à la politique générale du gouvernement, convaincus qu'elle a préparé beaucoup des difficultés dont souffre le pays. »

Donc pas de vote de confiance.

« Mais nos vaisseaux sont en route, vous ne devez pas l'oublier. C'est pourquoi nous vous demandons de dire, dans un vote qui peut réunir la très grande majorité de cette assemblée, que la Chambre compte sur le gouvernement pour faire respecter tous les droits qui résultent des traités et tous les intérêts de la France. »

Si le gouvernement s'était contenté de cette confiance limitée en vue d'un fait précis et déterminé, il eût recueilli un vote unanime, mais il a sollicité une confiance qui eût été l'éponge passée sur une politique désastreuse, et il n'a réuni qu'un nombre infime de suffrages.

Nos marins n'en y [illegible] par : Si la confiance de la Chambre a été très chichement mesurée au gouvernement, elle leur est acquise d'autant plus entière qu'elle est sans partage, surtout avec le gouvernement.

J. B.

Le conflit franco-turc

On ne sait pas plus aujourd'hui qu'hier où se trouve la division Caillard. — Personne d'ailleurs ne s'en étonne. Le secret de la marche et de la destination de la division a été bien gardé. On ne peut qu'approuver cette attitude. Il était, en effet, inutile et peut-être même dangereux d'informer la Turquie du point exact de ses côtes d'où l'ultimatum de la France lui sera signifié.

—o—

L'hypothèse la plus généralement admise est que nos cuirassés toucheront à Mytilène qui commande toute la côte de Smyrne. Beyrouth est jugée comme étant à trop grande distance de Constantinople. — L'avis commun est aussi qu'ils n'iront pas aux Dardanelles, ni à Salonique et que, par conséquent, c'est bien à Mytilène que l'amiral Caillard va planter le drapeau de la France. Une autre hypothèse est que sa division, ayant dû passer bien au large de la côte méridionale de la Crète, irait droit en Syrie.

La carte que nous donnons de cette région des eaux turques permettra au lecteur de retrouver toutes ces positions.

—o—

Comme nous l'avons noté hier en nos dernières éditions, M. Ledoulx — fils du regretté M. Ledoulx qui fut longtemps consul général de France à Jérusalem, — drogman de l'ambassade de France à Constantinople, est parti d'Athènes, à bord de la *Mouette* pour rallier l'escadre de l'amiral Caillard. Sa mission sera d'assister l'amiral en qualité d'interprète. M. Ledoulx était depuis plusieurs jours à Athènes où son frère est consul de France en résidence au Pirée. Le départ de M. Ledoulx pour rejoindre l'escadre a pu aisément avoir lieu sans attirer des attentions indiscrètes.

—o—

A Toulon, l'activité la plus grande règne dans le port où, comme nous l'avons aussi noté hier, quatre transports sont parés à toute éventualité, et dans le cas où l'envoi de troupes en Turquie deviendrait nécessaire.

Espérons encore que la démonstration navale suffira, et que la parole ne sera pas donnée au canon. Quand le premier coup de canon est tiré, on sait ni où ni quand on tire le dernier.

—o—

On dit qu'à Constantinople les négociations continuent ; mais il ne paraît pas que maintenant elles puissent être efficaces. Les intrigues de la Porte sont percées à jour. Elle n'a jamais cherché qu'à gagner du temps. Maintenant il est trop tard. Les promesses du gouvernement ottoman de payer les créanciers se trouvent plus que des sceptiques. Du reste elle n'offrit jamais aucune garantie pour la régularité des payements.

Carte des côtes de Turquie et de l'île de Mytilène occupée par la flotte française

INFORMATIONS DU SOIR

LE BUDGET DE 1912

Rapport général de M. Merlou

On a distribué aujourd'hui aux députés le rapport général de M. Merlou sur le budget de 1912.

Le document débute par une série de tableaux comparatifs entre le dernier budget de l'Empire (1869) et le budget de 1912.

Il en ressort qu'en 1869, l'ensemble des dépenses budgétaires s'élevait à 1 297 173 421 francs, et qu'il sera, l'année prochaine, de 3 109 501 897 fr., soit plus d'un milliard et demi en plus.

Dans ce total d'augmentation de charges budgétaires, le service de la dette figure pour plus de 600 millions, et les dépenses d'administration pour un peu plus de 50 millions.

On se demande ce qu'a voulu prouver M. Merlou.

Le projet de budget déposé par le ministre des Finances était basé sur les évaluations suivantes :

Recettes	3 597 164 062 fr.
Dépenses	3 597 673 189 fr.
Excédent des recettes	91 126

Les délibérations de la Commission du budget ont ramené ces évaluations au chiffre que voici :

Recettes	3 555 976 038 fr.
Dépenses	3 599 976 038 fr.
Soit un déficit de	44 000 000 fr.

On sait que, pour couvrir ce déficit, la majorité radicale de la Commission propose de supprimer le budget des cultes, [illegible] francs et [illegible] francs prélevés sur divers services publics, notamment sur les affaires étrangères et l'instruction publique.

C'est ce que M. Merlou appelle « une solution conforme à la tradition républicaine et immédiatement réalisable. »

LE PROJET DES RETRAITES DES OUVRIERS

Le projet de loi sur les retraites des mineurs, approuvé par notre pays par le Conseil des ministres, est déposé aujourd'hui à la Chambre.

Voici des renseignements sur l'exposé des motifs qui indique que la loi de 1910 sur les retraites des mineurs, à la différence du projet général sur les retraites ouvrières, actuellement en délibération devant la Chambre, ne contient aucune prévision pour la période transitoire qui précédera son complet fonctionnement.

C'est cette lacune que le projet actuel a précisément pour but de combler.

Actuellement, un ouvrier retraité âgé de cinquante-cinq ans, et ayant trente années de travail fait, en exécution de la loi de 1910, aurait commencé à bénéficier des versements de 1910, et recevrait qu'une retraite calculée de 30 francs.

Le projet déposé par M. Benoist à la Chambre, et tendant à assurer 2 francs par jour après vingt-cinq ans de travail, porte qu'il comporterait des dépenses annuelles égales à 15 % du montant total des salaires payés dans les mines ayant le même inconvénient et ne produirait des résultats sensibles qu'après un demi-siècle.

Le gouvernement a cherché la solution du problème dans une majoration des retraites proportionnelles actuellement instituées par la loi de 1910.

Il a fait application partielle au cas des mineurs du principe du projet général sur les retraites ouvrières : [illegible] subvention par l'Etat. Il arrive, ainsi à majorer, jusqu'à 700 francs la pension proportionnelle servie durant la période transitoire. [illegible] seront appelés à bénéficier de ces dispositions.

La subvention de l'Etat serait récupérée par un prélèvement sur le prix d'adjudication des concessions de mines, et, en cas d'insuffisance, par des cotisations traditionnelles à la redevance proportionnelle des mines.

En vue d'assurer immédiatement le but, le gouvernement a détaché du projet de revision de la loi de 1910 sur les mines actuellement soumis au Sénat, trois articles [illegible] ces dispositions transitoires pour les incorporer dans le projet sur lequel on qu'il dépose aujourd'hui, de manière que ce soit fait complet.

Le projet comporte en outre que de même que les retraites devront [illegible] le système de la loi de 1910 pourvoir à la retraite sur un capital [illegible] doivent participer à la répartition annuelle.

Le projet [illegible] prévoit un versement de [illegible] pour les salaires de 3 francs et au-dessous, [illegible] pour ceux de 3 francs et au-dessus [illegible] contribution [illegible] depuis, au total 10 %.

La majoration serait obtenue par une retenue de 0 1/2 % [illegible] versement effectué en vertu de la loi de 1910 ne dépasse pas 3 %, de 0 1/4 % lorsqu'elle dépasse 3 %.

Les pensions [illegible] dans ces cas à 2 1/2 et 2 1/2 % [illegible] de 4 1/2 et 3 1/2 %.

Le projet [illegible] les conditions nécessaires pour [illegible] à la bonification et qui sont celles de la loi de 1910 : [illegible] ayant rempli les versements prévus par l'article [illegible].

Pour le calcul de la bonification, il n'est fait état que des revenus personnels et par assimilation au projet sur les retraites ouvrières, les [illegible] ne sont pas comptés.

Le fonds de bonification est fixé à 6 millions. Enfin, le projet règle les formalités à remplir par les intéressés pour parvenir à la liquidation de leurs droits.

Saint-Pétersbourg, 5 novembre. — On déclare qu'il n'y a absolument rien de fondé dans la nouvelle publiée par les journaux de Londres, d'après laquelle une tentative de meurtre aurait été commise jeudi contre M. Kreigel, maire de Saint-Pétersbourg.

ECHOS PARLEMENTAIRES

Les affaires de Chine

On a distribué aujourd'hui, à la Chambre, un Livre Jaune relatif aux affaires de Chine, de plus à octobre [illegible].

[illegible]

LES CONSEILS DU TRAVAIL

La [illegible] s'est réunie sous la présidence de M. Millerand et a décidé de demander au [illegible] [illegible] M. Cotte, conseiller au travail, et [illegible] Progrès à Paris, d'autre part.

Il a terminé par quelques [illegible] concernant la [illegible] avec la Chine, les [illegible] les emprunts [illegible] Sociétés françaises en Chine [illegible] Français en Chine.

ECHOS DU SÉNAT

L'interpellation Lavertujon

M. Waldeck-Rousseau [illegible] M. Lavertujon que le Sénat y consent.

On sait que l'interpellation vise les fameuses fiches du préfet Monteil.

La loi Falloux

M. Béranger, sénateur de Vaucluse, déposera aujourd'hui au Sénat, une proposition de loi abrogeant un article de la loi Falloux. Il propose ce texte :

Aucun établissement d'enseignement secondaire privé ne pourra se former qu'en vertu d'une loi.

Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'âge, de capacité, de stage et autres que devra remplir le personnel enseignant, directeur, professeur et surveillant qui tous doivent être français.

Aucun élève d'un établissement privé ne pourra prendre une inscription dans aucune faculté de l'Etat en vue d'un diplôme requis pour l'exercice des professions ni concourir pour les emplois réservés [illegible] qu'il ait accompli son trois dernières années d'études dans un lycée ou collège de l'Etat.

AU TRIBUNAL DE SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 5 novembre. — A midi et demi est ouverte la deuxième audience du procès des manifestants contre les officiers du 22e.

Après le réquisitoire et la plaidoirie, le jugement sera probablement ajourné.

Angers, 5 novembre. — Le feu s'est déclaré ce matin, vers midi, à l'usine désaffectée de Saint-Gemmes. Les pompes de la ville d'Angers et de l'usine Bessonneau sont sur les lieux.

Sainte-Gemmes est à 6 kilomètres d'Angers, sur la rive droite de la Loire.

Goritz (Autriche), 5 novembre. — Une grande chaudière a fait explosion hier soir dans une fabrique de cellulose de Podgora. Un ouvrier a été tué et un autre grièvement blessé ; quinze ont été blessés légèrement.

Kiel, 5 novembre. — Dans l'affaire de la *Gazelle*, les deux prévenus ont été acquittés sur les chefs de sédition militaire et de voies de fait. Le prévenu Genz a été condamné du chef d'insubordination, à 15 jours de prison ; le prévenu Schulz du même chef et pour avoir frappé ses supérieurs, à 5 semaines de prison.

UN MEURTRE

Niort, 5 novembre. — Un individu masqué a pénétré dimanche matin, à 5 heures, dans une ferme de Bouresdrie (commune de Saint-Aubin de Beauligeon), habitée par M. Métais, 74 ans, par sa fille, 22 ans, et par son garçon, 22 ans. Ce dernier se trouvait alors à la messe, à 6 kilomètres de la ferme.

Le malfaiteur a assommé Mlle Métais à coups de pied, puis il s'attaqua à le fermier de qui il lui a commandé de centre la pierre du foyer. La jeune fille, étant revenue à elle s'est enfuie.

Le meurtrier a fouillé l'armoire, mais il n'a pu découvrir le tiroir où était placé l'argent, et a décampé de peur d'être surpris.

L'état de M. Métais est très grave, [illegible] désespéré. Celui de sa fille présente moins de danger.